

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-03/11C

Objet : CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE AVEC L'EPF D'OCCITANIE « CENTRE ANCIEN » A LATOUR-BAS-ELNE.

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	32
En exercice :	37	Vote :	
Présents :	29	Contre :	0
		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, Patrick BRUZI, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Louis SALA (présent jusqu'au point n°4), Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Bernard BEAUCOURT donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT
François BONNEAU donne pouvoir à Pierre ROGE
Manon SABARDEIL donne pouvoir à Suzanne SICARD

Absents excusés : Myriam DARDENNE, Jacques FIGUERAS, Thierry LOPEZ, Thierry SIRVENTE

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 10 mars 2021

Le Président expose à l'assemblée,

L'Établissement public foncier (EPF) d'Occitanie est un établissement public de l'État. Il est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Il met notamment en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux.

Ces missions peuvent être réalisées pour le compte notamment des collectivités territoriales et de leur groupement, en application de conventions passées avec eux.

La commune de Latour-Bas-Elne souhaite revitaliser son centre historique et maintenir son attractivité.

Elle poursuit un objectif de réhabilitation d'immeubles vacants et dégradés avec la création de logements et le maintien de commerces en centre-ville.

Pour mener à bien ce projet, elle a donc saisi l'EPF pour lui confier une mission d'acquisitions foncières.

Il a été convenu, dans un premier temps, de la mise en place d'une convention pré-opérationnelle d'une durée de 5 ans afin notamment de réaliser les études nécessaires, qui pourra se poursuivre par la conclusion d'une convention opérationnelle.

La Communauté de communes soutient ce projet qui permettra l'atteinte d'un des objectifs de son projet de territoire, à savoir la revitalisation des centres-bourgs et s'engage à accompagner la commune par la signature d'une convention tripartite.

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** les termes de la convention pré-opérationnelle pour une opération d'aménagement sur le secteur du « Centre ancien » de la commune de Latour-Bas-Elne, ci-annexée ;

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention pré-opérationnelle avec la commune de Latour-Bas-Elne et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

